



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E218

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2027

ÉDITÉ LE

05/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1963

Forme juridique : SAS

Capital : 7 775

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHEMINOT 363800764

Siret : 363 800 764 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4020410-0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4526218004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4526218004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : LA MESSINE

RUE RICHER
57420 CHEMINOT

Téléphone : 03 87 69 72 33

Portable : 06 80 87 23 58

Site Internet : <http://www.lamessine.fr>

E-mail : lamessine@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

LORRAIN MICHEL CONSULTANT / HATRISSE PIERRE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/04/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	17/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	20/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.